

**SPECTACLE DE RUE**  
**INTERRUPTION DE CIRCULATION**  
**INTERDICTION DE STATIONNEMENT**

Le Maire de la Ville de MASNY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Code de la Route et les textes en vigueur en matière d'interruption temporaire et déviation de circulation,

Considérant qu'à l'occasion du Spectacle de Rue, **dans la rue Fauqueux, du Samedi 13 Mai 2023**, organisé par l'association ENSEMBLE, représentée par Raymonde DUQUENNE, Présidente il convient de prendre toute mesure pour faciliter tant le déroulement de cette manifestation, que la circulation, et prévenir tout accident,

**ARRETE**

**Article 1 :** La circulation sera interdite rue Fauqueux, **le Samedi 13 Mai 2023, de 18 h 00 à 23 h 00**, ainsi que les rues Péri et Lannoy de 18 h 00 à 21h 00.

**Article 2 :** Les habitants des rues du Presbytère, Mazurier, Fauqueux, Clairmarais, Croisette (du n°67 au n°59), ne pourront ni entrer ni sortir en voiture de leur rue. Pour la rue Nixon, les habitants pourront y entrer mais ne pourront pas y sortir. Les habitants auront la possibilité de se garer aux parkings prévus par les organisateurs (rue Caffart et Croisette)

**Article 3:** Le stationnement sera interdit rue Fauqueux, **le Samedi 13 Mai 2023, de 17 h 30 à 23 h 00**.

**Article 4 :** Pendant la durée de cette interruption, les véhicules devront emprunter l'itinéraire de déviation suivant :

- En venant des rues Buisset, Caffart => par les rues Demouveau, avenue de l'Épinette, du Bosquet et Péri ;
- En venant de la rue Demouveau => par la rue Buisset ;
- En venant de la rue de la Fabrique => par les rues du Bosquet, avenue de l'Épinette, Demouveau ;
- En venant de la rue Lanoy => par la rue Jules Mousseron ;

**Article 5 :** Des panneaux indiquant l'itinéraire dévié seront apposés par les services municipaux.

**Article 6 :** Le passage des services de sécurité, d'incendie et d'urgence seront sauvegardés.

**Article 7 :** Monsieur le Commandant de Police, Chef de la Circonscription de Sécurité Publique d'Aniche est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée :

- à la Subdivision Départementale d'Orchies
- à la Direction Départementale de la Sécurité Publique
- à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours du Nord
- à la Direction des Transports Départementaux
- au Service Régional des Transports de la D.R.E Nord Pas de Calais
- au Syndicat des Transporteurs de Wasquehal
- aux Communes : Ecaillon, Montigny en Ostrevent, Loffre,

A Masny, le 28 Avril 2023

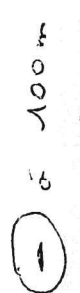
Le Maire, Lionel FONTAINE



# Google Maps

Véhicule  
Barrières + Agent Sécurité

(Barrière filtrant laissant passer seulement les spectateurs qui pénètrent à pied par la barrière)



Rue de la Croissette

Parking

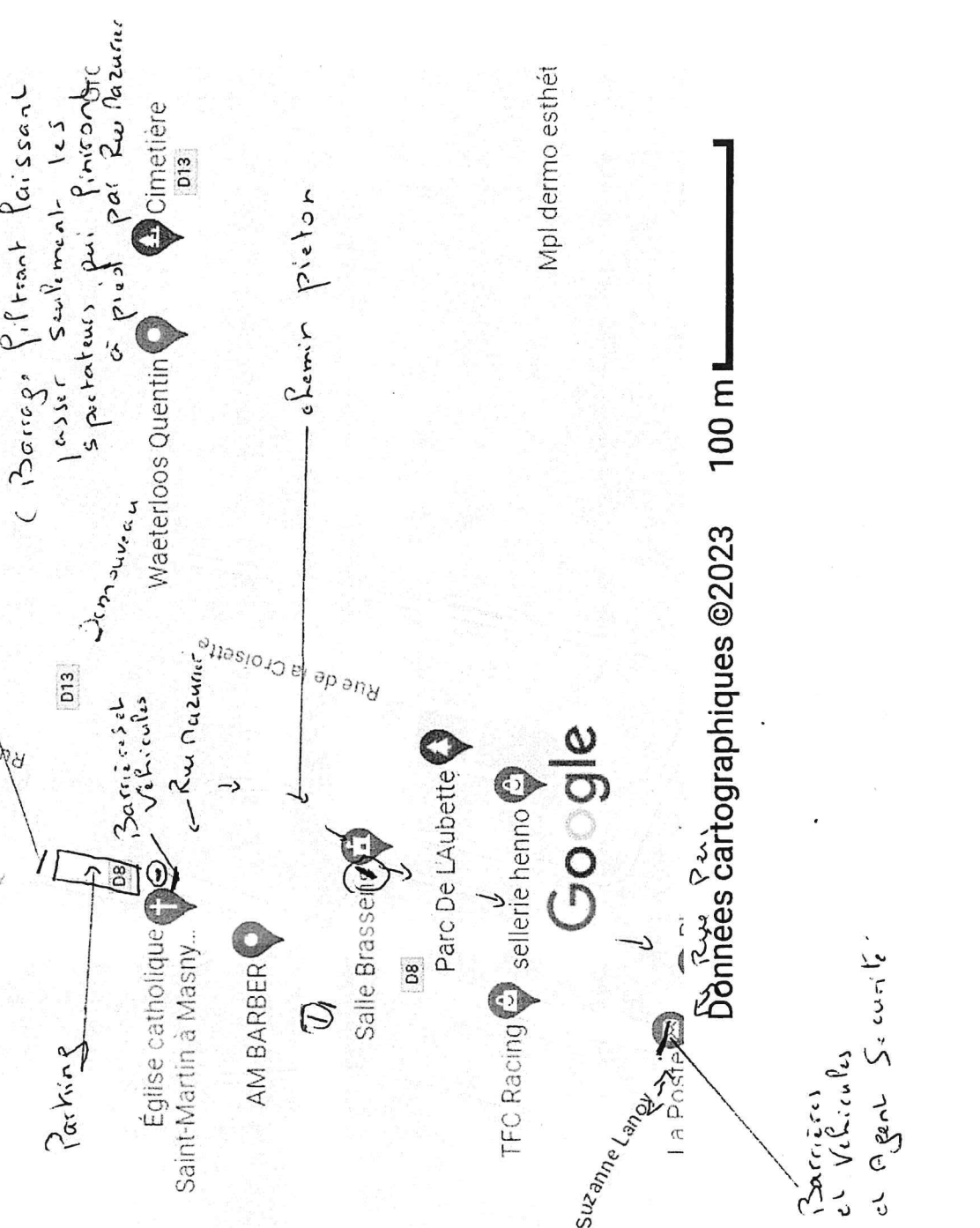
Barrière des Véhicules

Barrière des Piétons

Rue Nazareth

Rue de la Croissette

chemin piéton



Barrières et Véhicules et Agent Sécurité

Données cartographiques ©2023

100 m

Google

Mpl dermo esthet